

Nombre des Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 20

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance du 12 décembre 2022

Sous la présidence de M. Laurent MULLER, Maire.

Sont présents : Mme BOUCHELIGA – M. TUMOLO – Mme STAUB – M. KARST – Mme BOJOLY – Mme FILIPPELLI – M. CHAMS-DINE – Mme STOLL – Mme THIL – M. KREVL – M. SCHMIDT – Mme HILLEBRAND – Mme FARAONE – M. KIEFFER – M. ZINS – Mme SCHLICKLING (jusqu'au point 6 inclus) – M. PAVLIC – Mme BRAUSCH – M. FRIDERICH.

Absents excusés : M. PETRY (qui a donné procuration de vote à M. MULLER) – Mme LAGRANGE (qui a donné procuration de vote à Mme FILIPPELLI) – Mme FERRARA – M. DOME (qui a donné procuration de vote à M. TUMOLO) – Mme LEININGER (qui a donné procuration de vote à Mme STAUB) – M. ZERKOUNE – Mme SCHLICKLING (sortie de séance au cours du point 7) – M. WILHELM.

Absents : Mme JAKUBIAK – M. ADELER.

Point n°6 : Demande de subvention annuelle de l'Amicale du Personnel Communal au titre de l'année 2022

M. SCHMIDT, rapporteur :

Chaque année, le personnel de la Ville de Hombourg-Haut, par le biais de l'Amicale, réalise des sorties conviviales. Pour l'année 2022, une sortie a été programmée la journée du 18 septembre 2022 à Neuf-Brisach / Volgelsheim (68), comptabilisant 36 participants.

Une participation financière est demandée à la Ville de Hombourg-Haut pour couvrir une partie des frais engagés par l'Amicale à cette organisation, pour les membres actifs et retraités. La subvention de la Ville de Hombourg-Haut s'élève à 1 462.00 €.

Concernant la valorisation des carrières des agents, 4 se verront remettre une médaille du travail en janvier 2023, dont le coût total s'élève 640.00 €.

Compte tenu de ce qui précède, et après avis favorable des membres de la commission des finances, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention annuelle à l'Amicale du Personnel de 2 102.00 € au titre de l'année 2022.

Extrait certifié conforme,
publié et transmis pour contrôle de légalité.

Hombourg-Haut, le 13 décembre 2022

Le Maire,
Laurent MULLER

